

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le 14 octobre 2025 à 21 h au 1302, rue Principale, et à laquelle sont présents : les conseillères Lise Déry et Lorraine Boisvert; les conseillers Grégory Jacob, Dany Giroux, Michel Sanscartier et Dominique Cossette, sous la présidence du maire Jean-Pierre Bordeleau.

Madame Marie-Claude Jean, DG et greffière-trésorière adjointe, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

Tous les membres du conseil étant présents, ces derniers renoncent à l’avis de convocation requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-10-158

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l’ordre du jour**
- 3. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - Autorisation**
- 4. Période de questions**
- 5. Fermeture de la séance**

La conseillère Lise Déry propose l’adoption de l’ordre du jour;
Le maire demande le vote;
La proposition est adoptée à l’unanimité des membres du conseil présents.

3. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

2025-10-159

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoyait tenir un scrutin général le 02 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal aient été élus par acclamation le 03 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu’il soit pertinent que la séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre prévue pour le lundi 17 soit devancée au lundi 03 et celle du mois de décembre au 1^{er} ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Dany Giroux propose de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

- Séance du 17 novembre devancée au 03 novembre
- Séance du 08 décembre devancée au 1^{er} décembre

Le maire demande le vote ;
La proposition est adoptée à l’unanimité des membres du conseil présents.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-10-160 À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous proposition de la conseillère Lorraine Boisvert.

Marie-Claude Jean
DG et greffière-trésorière

Jean-Pierre Bordeleau
Maire

Je, Jean-Pierre Bordeleau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.